



Imprimerie BEEGER SA  
Rue de l'Industrie  
1950 Sion

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir insérer dans le prochain numéro du bulletin officiel, le texte suivant :

## **COMMUNE DE SAVIESE**

*mise à l'enquête publique*

### **Modification partielle du plan d'affectation de zones**

L'administration communale de Savièse informe la population que la modification partielle du plan d'affectation de zones au lieu-dit "Oure" (complément de zone de constructions et d'installations publiques pour l'aménagement d'une zone de détente et de sports), a été adoptée par l'Assemblée primaire le 1er juin 2015.

Conformément aux dispositions des articles 36 et 37 de la loi cantonale du 23 janvier 1987 (LcAT) concernant l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 22 juin 1979, l'administration communale de Savièse dépose publiquement durant 30 jours, **soit du 5 juin au 5 juillet 2015**, la modification partielle du plan d'affectation de zones au lieu-dit "Oure" (complément de zone de constructions et d'installations publiques pour l'aménagement d'une zone de détente et de sports).

Les intéressés peuvent prendre connaissance de la modification partielle du plan d'affectation de zones au lieu-dit "Oure" (complément de zone de constructions et d'installations publiques pour l'aménagement d'une zone de détente et de sports), auprès du service technique communal durant les heures d'ouverture officielle.

Ont qualité pour recourir, les personnes touchées par la modification partielle apportée par l'Assemblée primaire au plan d'affectation de zones et qui possèdent un intérêt digne de protection à ce qu'elle soit annulée ou modifiée.

Le recours au Conseil d'Etat doit être exercé dans les 30 jours dès la présente publication.

#### **L'Administration communale**

En vous remerciant d'avance de votre obligeance, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

#### **COMMUNE DE SAVIESE**

Le Président

*M. Dubuis*

La Secrétaire

*M.-N. Reynard*